



Nouvelle analyse des dangers 2023 pour les communes du canton de Berne

Au cours des mois à venir, une nouvelle analyse des dangers sera élaborée pour les 338 communes du canton de Berne par un groupe de travail interdisciplinaire réunissant des représentants de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), du Laboratoire cantonal (LC) et de l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN). Elle comprendra une évaluation et une appréciation des risques, lesquelles serviront de fondement aux plans préventifs et d'urgence. Les résultats de l'analyse des dangers seront soumis aux communes dans le cadre d'une procédure de consultation à partir du milieu de l'année 2023.

Termes

Par *mise en danger*, on entend, dans le domaine de la protection de la population, un événement ou un développement d'origine naturelle, technique ou sociétale qui constitue une menace pour la population ou ses bases d'existence – soit des biens dignes de protection.

Dans le domaine de la protection de la population, le *risque* est un paramètre servant à déterminer l'étendue d'une mise en danger et à comparer entre elles différentes mises en danger qui sont décrites de la même manière du point de vue de la fréquence ou de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur des dommages.

Office fédéral de la protection de la population: *Glossaire des risques*

Une analyse mise à jour

Conformément à l'article 23 de la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1), le canton de Berne effectue des analyses au niveau communal afin d'identifier les dangers et les risques qui se présentent et les types de préparation qui s'imposent dans le domaine de la protection de la population. Il a publié la dernière analyse des dangers en 2015 et l'a complétée avec le scénario de l'incendie de forêt en 2020. Le moment est donc venu d'évaluer à nouveau les dangers pour les communes bernoises. Dans les mois à venir, l'OSSM élaborera une nouvelle analyse au niveau communal en collaboration avec le LC et l'OFDN (groupe de projet restreint).

Une analyse méthodique et cohérente pour 338 communes

Dans un premier temps, le canton de Berne identifie les dangers pertinents dans les domaines de la nature, de la technique et de la société. Par rapport à 2015, de nouveaux dangers tels que la sécheresse et la canicule viennent compléter la liste. Le canton s'adapte ainsi à l'évolution des risques encourus par sa population. D'autres dangers, au contraire, sont exclus de la nouvelle analyse, car ils manquent de pertinence pour les communes bernoises.

En se fondant sur la nouvelle liste des dangers, le groupe de projet restreint élaborera des fiches d'information décrivant chacun des dangers. Il dressera en outre des scénarios de référence sur lesquels sera basée la suite de l'analyse.

Le travail se poursuivra avec l'appréciation des risques, qui combine la probabilité d'occurrence d'un danger avec l'ampleur des dommages. Des groupes d'experts viendront apporter leur concours au groupe de projet restreint pour le choix des indicateurs et les calculs effectués en vue de l'appréciation

des risques. Les indicateurs servant de base de calcul sont, par exemple, des cartes de dangers, des cartes sismiques et d'autres données provenant de divers services cantonaux.

Les résultats permettent ensuite d'élaborer une matrice des risques. Cette dernière représente une évaluation individuelle des risques pour chacune des 338 communes du canton. Elle permet d'attribuer chaque danger à l'une des classes de risque suivantes:

- Risque très élevé à élevé
- Risque moyen
- Risque faible à très faible
- Danger/risque négligeable

De composition interdisciplinaire, le groupe de projet restreint se charge de l'évaluation et de l'appréciation des risques afin de garantir la comparabilité des résultats entre les communes et entre les dangers et de décharger les communes de cette tâche exigeante sur le plan méthodologique. Les résultats de l'analyse des dangers seront soumis aux communes pour contrôle et approbation au deuxième semestre 2023 dans le cadre d'une procédure de consultation.

Selon le résultat de l'appréciation des risques, des plans préventifs et d'urgence devront être établis, conformément à la gestion intégrée des risques pratiquée en Suisse.

Où trouver l'analyse des dangers?

Les résultats de l'analyse des dangers sont publiés principalement sur le Géoportail du canton de Berne. Celui-ci présente actuellement les dangers de l'analyse de 2015: il permet de les visualiser sur une carte et de les comparer grâce à différentes fonctions et représentations graphiques. Outre le Géoportail, le canton publie un rapport détaillé (dont la dernière version repose encore sur l'analyse de 2015) comprenant tous les scénarios, les méthodes de calcul et la matrice des risques pour chaque danger.